

Conditions générales de vente
Gîte d'étape el passatge
Taurinya 66500
Siret 51866987400027

Article 1 – ces conditions sont destinées à l'usage exclusif de la réservation au gîte d'étape el passatge. En aucun cas, le Gîte d'étape el passatge ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces conditions par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 – Durée du séjour :

le client s'engage pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 – Réservation :

la réservation devient effective à réception d'un chèque d'arrhes (ou tout autre moyen de paiement) d'un montant égal à 30 % du prix total du séjour.

Article 4 – Annulation par le client :

- a) Dans tous les cas l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.
- b) Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir moins les nuits ayant pu être relouées.
- c/ Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, et n'ayant pas prévenu de son retard, le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir.
- d/ En cas de séjour écourté par rapport à la réservation initialement prévu, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.
- e/ En cas d'une annulation après l'arrivée, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Article 5 – Annulation par le propriétaire :

Lorsque, avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 – Arrivée et départ

Sauf accord préalable le client doit se présenter entre 16 h et 19h30 (heure du service du soir). En cas d'arrivée différée, le client doit en prévenir le Gîte d'étape el passatge. Les départs ont lieu au plus tard à 12h.

Article 7 – Règlement du solde

Le solde est à régler en fin de séjour avec les consommations et prestations supplémentaires. Tout repas prévu non annulé la veille sera facturé. Modalités de paiement : chèques, chèques vacances, espèces ou carte bleue.

Article 8 – Taxe de séjour

La taxe de séjour est incluse dans le prix. Elle est un impôt local que le client doit acquitter auprès de l'hébergeur qui la reverse ensuite au trésor public.

Article 9 – Utilisation des lieux.

Le client devra assurer le caractère paisible des lieux qu'il sera amené à partager. Nous demandons de ne pas fumer dans le gîte mais à l'extérieur .

Article 10 – Le client est responsable de toutes les dégradations et dommages survenant de son fait.

Le gîte est un lieu de convivialité ou chacun a le respect de ses voisins .Il est entendu que chacun est prêt à partager les repas avec d'autres personnes et les lieux collectifs se doivent d'être utilisés dans le respect de tout le monde.

Descriptif du Gîte d'étape el passatge :

3 chambres de 2 personnes
1 chambre de 3 personnes
1 chambre de 4 personnes
1 dortoir de 6 places
4 douches et 5 wc communs à tous
Salle à manger
Salle de repos avec poêle